

DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2013

L'an deux mil treize, le six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de Monsieur Michel JEANNOT, Maire.

Date de convocation

1^{er} mars 2013

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Michel JEANNOT, Maire

MM. Jean COUDRAY, Mme Lucienne DREANO, MM. Jacques MADEC, Loïc MARION, Adjoint
Mme Catherine LE ROUZIC, M. Loïc GOUELO, Mme Anne-Marie JEGO, MM. Philippe GRAILHE, Yann PASCO,
Mme Marie-Céline GUINGO, M. Jean-Yves LORGEUX, Mme Maryvonne de THY Conseillers Municipaux

Représenté : M. Ronan LORGEUX par Mme Maryvonne de THY

Secrétaire de séance : M. Philippe GRAILHE

n°2013-1-32: Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 Loi sur l'eau,
Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement
Vu l'arrêté approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin (SDAGE) Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009.
Considérant que dans les orientations fondamentales du Schéma cité ci-avant, figurent chapitre 8 l'objectif de préserver les zones humides et la biodiversité
Vu la délibération n°2011-3-6 du 29 mars 2011 approuvant notamment la réalisation de l'inventaire des zones humides de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'un Comité de Pilotage a été constitué et composé des membres des commissions communales environnement et travaux, de représentant(s) de la chambre d'agriculture, de la fédération départementale des Chasseurs, de la Société de Chasse communale, d'Eaux et Rivières, de Bretagne Vivante, du Comité Régional de la Conchyliculture, de la Section Locale Conchylicole, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan.

Ce comité s'est réuni les 15 novembre 2011, 21 mars 2012 et 14 mai 2012 avec une visite de terrain.

Le 18 octobre 2012, une réunion publique a eu lieu en mairie salle du Conseil.

Du 22 octobre au 12 novembre 2012 la carte générale des zones humides et l'atlas au format A3 ont été laissés à disposition du public en mairie avec un cahier de doléances permettant au public de consigner des remarques et des observations.

L'inventaire final amendé des observations du public est composé d'un rapport d'étude de 32 pages, d'une carte générale au format A0 et d'un Atlas détaillé au format A3 et daté de novembre 2012.
Les 185,8 hectares de zones humides recensées représentant 16,9 % du territoire communal devront figurer sur les documents graphiques du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE l'inventaire des zones humides et des cours d'eau arrêté en novembre 2012.

DECIDE la transcription des zones humides dans les documents graphiques du PLU à venir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601162-20130306-2013-1-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2013

Publication : 08/03/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Maire,
Michel JEANNOT



Affiché le 08 mars 2013
Transmis en sous-préfecture le 08 mars 2013